



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de déplacement et crédits affectés aux groupes d'élus du Conseil de Paris

Question écrite n° 32250

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales de lui faire connaître, pour l'année 2019, le montant global des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil de Paris, le montant des frais de déplacements et le montant des crédits affectés aux groupes d'élus.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs du conseil de Paris fait apparaître les montants globaux suivants pour l'année 2019 :

Indemnités perçues (C6531)	Frais de mission et de déplacement (C6532)	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (C656)
12 878 074 €	124 581 €	3 051 739 €

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32250

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6391

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9460